

**L'OCCUPATION DU SOL A
VILLARS-SUR-VAR AU XIX^e
SIECLE**

**J.-M. CASTEX et A. DAGORNE avec la
participation de M. et C. BOURRIER**

Depuis quelques années, deux concepts reviennent souvent à la une de l'actualité : celui du développement durable, - la traduction plus littérale du terme anglais serait soutenable (apparu dans les années 1980) - et l'Aménagement du Territoire. L'Aménagement du Territoire cherche à ce que les hommes et les activités soient mieux répartis entre les territoires qui forment la nation et vise la réduction des inégalités en matière de répartition des ressources, d'accès aux grands équipements et donc, de développement. Nombreuses sont les initiatives -y compris scolaires- qui demandent aux citoyens, aux élèves de ré-agir sur certaines propositions... Et si l'on essayait de pré-agir et d'anticiper les choix en tenant compte, certes, des pouvoirs publics mais aussi des habitants premiers bénéficiaires des choix faits pour eux et leur territoire et, pourquoi pas des chercheurs qui, extérieurs, ne sont ni juge ni partie ? L'espace-support de ces réflexions est la commune de Villars-sur-Var dans les Alpes-Maritimes.

• LE TERRITOIRE DE VILLARS-SUR-VAR

Le territoire de Villars-sur-Var dans le Moyen-Pays des Alpes d'Azur est limité à l'espace communal qui s'étend de part et d'autre du Var sur 2527 ha : en rive gauche, depuis la Pointe des Quatre Cantons à 1804 m jusqu'au fleuve à 250 m environ et en rive droite, les altitudes atteignent 1170 m à la Pointe du Castel. Ce territoire est découpé par les affluents du Var, l'Espignole et le ravin de Ripert, le Riou Blanc et le torrent des Gravières en rive gauche et de nombreux ravins sur l'autre rive : ravins des Sales, du Saint-Esprit, de l'Adous... Entre ces cours d'eau, des lignes de crêtes d'où il résulte une topo-morphologie accidentée. Cet espace-support n'est donc pas isotrope du point de vue du relief et il en est de même des substratums : si les grès d'Annot du Tertiaire affleurent au nord de la commune, ils laissent place très vite aux formations calcaires et marno-calcaires sous-jacentes du Crétacé (Sénonien et du Turonien), puis à des marnes noires et des terrains marno-calcaires du Crétacé moyen -Cénomaniens-Turonien) et inférieur plus marneux voire glauconneux (Albien). Sur la rive droite, les terrains appartiennent principalement aux formations du Crétacé inférieur (marno-calcaires du Barrémien-Néocomien) et du Jurassique composé de calcaires plus massifs et découpés en chevrons.

Ce territoire a fait l'objet d'une anthropisation et la consultation des documents d'archives, des photographies aériennes anciennes, témoigne très souvent d'une ancienne mise en valeur agricole -avec de nombreuses traces d'aménagement des pentes sous forme de restanques-; aujourd'hui, la végétation spontanée a reconquis le terrain laissé libre par la déprise agricole. Pas question ici de parler de désertification des paysages : certes, il y a de moins en moins d'hommes mais le coefficient de végétalisation augmente, contrairement à ce qui se passe dans les zones steppiques ou sub-steppiques en lisière du Sahara. Parlons plutôt de désertion pour signifier le vide d'hommes. La situation aujourd'hui observée est héritée du passé.

Le territoire de Villars-sur-Var est un espace vécu par ses 533 habitants permanents, (1990) et aussi par ceux qui y possèdent résidences secondaires, ou encore par les touristes de passage. C'est donc un espace non-clos qui échange avec l'extérieur, échanges matériels de produits, échanges immatériels d'informations...

Mais le territoire communal est aussi un espace perçu et la façon dont ses habitants permanents se représentent le territoire est déterminante car cette perception va influencer sur les choix d'avenir.

En somme, le territoire de Villars-sur-Var est un espace géographique pluriel, irréductible à l'un des sous-espaces constitutifs et pas davantage à la somme de ceux-ci. C'est un système cohérent, complexe, ouvert (l'autarcie n'est plus de mise aujourd'hui) vivant et donc en mouvement où il convient sans cesse de ne pas s'abstraire des caractéristiques propres au géoécosystème environnemental, des hommes qui y vivent et des relations, des flux, des échanges dont la nature et l'intensité ont varié durant les siècles passés. Un territoire est le résultat de l'action de l'homme, de la société. Comment le développer ? Chercher à tout prix l'augmentation du produit communal, donc une simple croissance ? Ne conviendrait-il pas de rechercher une "croissance complexifiante multidimensionnelle" (R. Passet, 1994) faite de diversification et d'intégration, permettant au système territorial de croître en se réorganisant sans perdre de sa cohérence et assortie d'une meilleure qualité des relations des hommes entre eux et avec leur géoécosystème proche. "Une croissance accompagnée d'exclusion sociale, de déculturation et d'une dégradation du milieu naturel n'est pas un développement" (R. Passet, 1994).

Comment concilier Développement et Aménagement ? Aménagement et Environnement ? La tâche n'est pas simple. Certains sont tentés de proposer un conservatisme fort en exaltant les façons de faire des anciens (lesquels ne sont plus là pour dire s'il faisait -ou non- bon vivre à leur époque) accompagné d'un protectionnisme lourd. D'autres sont attirés par le mirage du béton des constructions, des taxes qu'il procure (les ressources ne sont pas abondantes dans les petites communes). Et si l'on proposait une solution alternative fondée sur le développement soutenable dans une perspective de solidarité ville-campagne, de solidarité inter-communale, inter-générationnelle, inter-groupes socioprofessionnels ?

Pour pouvoir statuer plus aisément sur l'avenir, il nous a paru intéressant de conforter les Villarois d'aujourd'hui à ce qu'était l'occupation des terres dans leur commune au siècle passé. Pour mieux "objectiver" l'état des lieux en 1866, la carte est indéniablement un médiateur privilégié et pédagogique, d'où un large appel fait à l'image comme outil de communication. Quelques questions peuvent déjà être posées : les forêts étaient-elles plus étendues qu'aujourd'hui ? La vigne était-elle plus ou moins cultivée ? Quelles cultures rapportaient le plus ?

• L'OCCUPATION DES TERRES EN 1866

A cette fin, a été réalisée par J.-M. Castex; la carte de l'occupation des terres de la commune de Villars-sur-Var en exploitant toutes les données contenues dans les matrices cadastrales de 1866 déposées aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes. (1)

Ce travail de longue haleine portant sur l'occupation des terres en 1866 a été fait à partir des feuilles cadastrales rédigées à des échelles comprises entre 1 : 1 000 et 1 : 4 000; à partir de ces documents, une carte de synthèse a été réalisée à l'échelle de 1 : 25 000. Une carte complémentaire portant sur l'extension des anciennes structures d'aménagement de pentes faites par les Anciens a été obtenue par photo-interprétation stéréoscopique des clichés aériens de 1956 à échelle approximative de 1 : 25 000.

L'analyse de la figure n° 1 permet de faire les remarques suivantes :

Les bois sont localisés dans la partie septentrionale de la commune. Indéniablement, la forêt a gagné du terrain depuis cette date où elle occupe 27,27 % (647 ha) des espaces non bâtis estimés en 1866 à 2416 ha 27 ares 09.centièmes. Les bois rapportaient 25F/ha pour des parcelles de 1ère classe.

Pâtures boisées, pâtures et pierriers occupent plus de la moitié du territoire communal : 54 % des surfaces non bâties (plus de 1 283 ha) ; elles couvrent essentiellement les terrains situés en rive droite du Var et, en rive gauche, les territoires médians de la commune autour de la Pointe de la Gardette. Ce mode d'affectation des terres était celui qui rapportait le moins : 6F./ha. Pâtures et bois occupent parfois des portions de versant abandonnés et jadis occupés par la vigne ou l'olivier (?)... D'anciennes terrasses de cultures aujourd'hui couvertes de bois ou de friches témoignent de l'existence de cultures (à Bonardel à 650m, à l'aval des Champs Hauts (val de Thiéry) à 800 m, à l'amont des Gravières à 500 m, aux Royers à 750 m et bien au dessus si l'on prend en compte les espaces labourables et pas uniquement viticoles.

Les autres modes d'occupation des terres procurent de meilleurs revenus (plus de 60F./ha) : Les terres labourées, (8,34 % soit 198 ha), rapportaient 60F./ha.

Les vignes et l'association vigne/terres labourées, occupaient 5,48 % de l'espace (soit 130 ha) et rapportaient 65F./ha. Ces cultures sont pratiquées de part et d'autre du Var et montaient parfois très haut.

L'association oliviers/terres et oliviers/vignes ou encore des plantations d'oliviers en exclusivité (2,45 %, soit 58 ha) fournissaient un revenu de 85F./ha.

L'association terres arrosables/terres à oliviers arrosables/terres à vigne arrosables (1,89 %, soit 45 ha) était encore de meilleur rapport : 120F./ha.

Les prés et les canniers (2) (0,42 %, soit 10 ha) offraient un meilleur revenu : 140F./ha.

Enfin, les jardins (0,16 % soit 4 ha) constituaient la meilleure utilisation possible des terres avec un revenu moyen de 160F./ha.

Cette carte peut fort judicieusement être comparée à la cartographie des terrasses de culture et autres aménagements des pentes de jadis (Fig. 2, d'après les clichés de 1956) car celle-ci révèle aussi les surfaces cultivées qui pouvaient être déjà abandonnées en 1866.

Au moment où les Villarois s'interrogent sur l'opportunité non seulement de maintenir mais aussi de valoriser une activité vini-viticole au village, il est intéressant de se rafraîchir la mémoire à la lumière du passé car "il n'y a pas de bonne prospective sans un minimum de rétrospective" (P. Balta). Qu'en était-il donc au siècle dernier ?

•LA CULTURE DE LA VIGNE D'APRES LES DOCUMENTS DE 1866

Les vignes sont rarement signalées comme le seul mode d'occupation des terres sur les résumés généraux des sections. La plupart du temps, la vigne est associée à des terres cultivables, à des oliviers ou aux deux. La surface totale de ces terroirs ainsi cultivés s'étend à plus de 189 ha et il paraît raisonnable d'évaluer les surfaces en vigne à environ 80 ha, un chiffre supérieur à celui cité pour 1702 (38 ha). L'arrivée du phylloxéra en provenance du Gard dans les années 1865 a détruit le vignoble et en 1900, celui-ci atteignait 37,5 ha puis 45 ha durant la période 1922-1941. En 1959, la surface baissait de nouveau : 36,14 ha et la chute se poursuivait jusqu'en 1974 avec 22,87 ha. 1979, les surfaces déclarées en vigne atteignent 54,34 ha, 11 ha de vigne seulement ont été recensés en 1988 (mauvaise année viticole) et 17, en 1992. L'analyse des données statistiques depuis 1930 montre que toutes les courbes sont à la baisse : la superficie du vignoble, la production totale en hl, le nombre de vigneron ; un seul indicateur est à la hausse : la productivité en hl/ha (C. Bourrier-Reynaud, 1993).

Où sont localisées les vignes dans le finage communal ?

La majorité des parcelles est située dans une bande de 1,5 km de largeur, orientée Nord-ouest - Sud-est et dans la partie méridionale de la commune, de part et d'autre du Var.

Le vignoble est donc localisé dans la grande zone synclinale secondaire que le Var traverse du Nord-ouest vers le Sud-est ; la vigne occupe ainsi des versants monoclinaux taillés dans les marnes et calcaires crétacés (Riou Blanc), une boutonnière au cœur marneux creusée par l'Espignole et ses affluents, des terrasses alluviales anciennes qui dominent le lit actuel du Var (Salvaret, Lunel), des versants tapissés d'éboulis (Le Vignal) mais aussi l'aval des chevrons calcaires du Jurassique et du Crétacé et tournés vers le Nord-est (Rinouvier).

Le niveau de base local -Le Var- est de 250-235 m et la majeure partie du vignoble ne dépasse pas 500-600 m. Cependant, on note sur le cadastre de 1866, la présence de vigne à 750 m au Vignal, en exposition Est-sud-est et au Suyet et même à 850 m sur des terrasses de cultures au Vignal et aux Royers

La vigne était rarement cultivée seule sauf dans les parcelles d'amont (Les Royers, Rinouvier) ou dans les secteurs pionniers d'amont (Narbaric, La Gardivole) ; elle était le plus souvent associée aux labours et aux terres arrosables. Lorsque la vigne apparaît complantée avec l'olivier sur le document de 1866, celui-ci se trouve cultivé à des altitudes comprises entre 300-400 m et 600 m; il n'est donc pas loin de sa limite alors que la vigne peut monter plus haut surtout en adrets. Dans la partie la plus basse de la commune, la vigne apparaît comme la principale culture, exception faite des jardins et des prés qui entourent le village et des labours sur les basses pentes de la vallée de l'Espignole et du Riou Blanc. Pâtures et bois ont recouvert d'anciennes terrasses cultivées en vigne ou en oliviers (Bonardel, Royers, Les Gravières, Champs Hauts) mais les exemples sont comptés. Il semble donc que ce soit surtout dans les zones plus basses, dans les secteurs signalés comme pâtures que l'on pourrait trouver des traces de vigne abandonnée, dans des secteurs où il n'y avait pas eu d'aménagement de terrasses soit parce que la pente était faible soit parce que cette précaution n'avait pas été prise (mise en culture momentanée) dans le secteur des affluents de l'Espignole et au sud du Var.

Comment caractériser les terrains aptes à porter le vignoble ?

La vigne s'accommode bien des expositions Sud, Sud-ouest et Sud-est mais, au sud du Var, la vigne est parfois en exposition Nord à Champ Regard (à 250-320 m) mais à l'aval de pentes faibles et en exposition Est-nord-est à Rinouvier.

Le facteur pente n'a pas trop de poids : à Lunel, la pente est de 20 % et peut atteindre 42 % au Vignal et même 60 % à l'ouest de Narboins pour les pentes les plus raides.

La vigne occupe principalement des sols développés sur marnes des coteaux alignés Nord-ouest - Sud-est et les basses pentes, en partie marneuses, des chevrons calcaires au sud du Var, les terrasses alluviales du Quaternaire moyen et récent, les cônes de déjection (Lunel, Saint-Roch), les éboulis de pente (Vignal, Royers, Suyet). Elle occupe rarement les coteaux calcaires comme à Vigne La Rosé, Narboins qui sont plutôt tapissés d'oliviers (la limite est nette en amont de Lunel).

Les versants occupés par la vigne présentent le plus souvent, près de la vallée du Var, un aval en pentes douces (champs aménagés) ; dominant, en amont, de larges planches ou même des planches étroites. Globalement, sur les photographies aériennes de 1956, le secteur à vigne paraît parfois non aménagé, ou peu (champs aménagés, terrasses peu marquées) ; cette impression peut être donnée par la ruine des aménagements sur les pentes assez fortes.

En conclusion, s'il n'est pas dans nos intentions d'anticiper sur les décisions des Villarois quant au devenir de leur vignoble, qu'il s'agisse de l'extension des surfaces cultivées, de l'accroissement des terrains en A.O.C., de l'appellation Côtes de Provence ou Vin de Villars, nous souhaitons simplement que chacun puisse faire un retour en arrière et constater quelle était l'allure du vignoble au siècle passé. Avec 17 ha de vignes en 1992 (dont 2 en A.O.C.), une production de 313 hl, soit une productivité de 18,6 hl/ha et 30 déclarants (dont plus de 50 % de plus de 65 ans), peut-on faire mieux ? Comment et où ? Chacun sait que pour avoir du vin de bonne qualité, il faut un terroir, des conditions climatiques données, des cépages (d'un certain type si on souhaite l'A.O.C), une densité donnée de pieds à l'ha et des vignerons compétents pour tailler, fumer, désherber, entretenir, vendanger et vinifier. Les surfaces en vigne ont progressé ou régressé selon les périodes. "La vigne est montée ou descendue en fonction de gros sous ou de besoins alimentaires" (C. Bourrier-Reynaud 1993). En comparant la carte du vignoble en 1866 et l'extension actuelle de celui-ci, quelques remarques peuvent être faites sur la perspective de restauration voire d'extension du vignoble villarois. En dehors des meilleurs sites -dont certains sont encore exploités- et d'autres, en friche, pourraient être privilégiés, il conviendrait de porter attention aux hauts de versants jadis cultivés en vignes aménagés ou non en terrasses ; pourraient-ils à nouveau être cultivés après aménagement en banquettes (notamment en cas de bonne exposition et de bonne accessibilité) ? Certaines planches larges peuvent encore présenter un intérêt notamment en fonction de l'accessibilité. L'hubac présente des pentes douces qui ne sont sans doute pas à dédaigner. Des coteaux aménagés en terrasses étroites peuvent être retaillés (ainsi à Bellet) et présenter de meilleures conditions d'exploitation tout en offrant des sols anciennement accumulés et fertilisés (?) et une exposition optimale.

Enfin, comme le montre la dernière carte (Fig. 3), il serait intéressant de tenir compte des valeurs des parcelles de vigne en exploitant la totalité des données du document de 1866 ; la valeur des vignes est codée de 1 à 5, 1 étant la valeur maximum. La valeur des parcelles de vigne (ou terre-vigne et, plus rarement, oliviers-vigne) attribuée par l'expert de 1866 semble influencée par la présence et la qualité des formations superficielles :

les cônes de déjection et éléments de terrasses quaternaires, en aval de La Gardivole, Lunel, classes 1 ou 1-2 ou Rinouvier (classes 2 et 2-3)

les éboulis des vallons secs, Balmette, classe 3 ;

les sols peu développés sur marnes : La Ratte, Champ Regard, Rinouvier, classe 3 ;

sur les pentes rocheuses : Balmette, La Gardivole, classe 4.

Vers l'amont, les oliviers succèdent en partie à la vigne.

A partir de là, on pourrait établir une carte en iso-valeurs par interpolation et affiner la délimitation des terroirs les plus appropriés à la vigne dans les conditions culturelles de 1866. Ce paramètre pourrait ensuite être croisé avec la carte des altitudes, des pentes, des expositions, de la largeur des planches, de l'accessibilité pour mieux "objectiver" le diagnostic qui doit aussi tenir compte du contexte culturel, technique et économique de la fin du 20^e siècle.

Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire lors de sa réunion de juillet 1993 à Mende se fixait comme objectif un développement équilibré et maîtrisé du territoire. L'aménagement du territoire, c'est indéniablement l'affaire du ministère du même nom, émanation de l'Etat, des collectivités territoriales, des administrations mais c'est aussi l'affaire des citoyens ; à ceux-ci de n'être pas seulement des spectateurs passifs réagissant après coup aux décisions prises mais des partenaires actifs capables de pré-agir, d'inventer des solutions nouvelles pour mieux utiliser leur territoire de manière harmonieuse dans une perspective de développement durable, tout en conservant les originalités, et surtout, pour ne pas perdre leur âme. Nous ne sommes ni des contempteurs ni des thuriféraires de l'ancien mode

d'occupation des terres de Villars-sur-Var ; nous l'avons présenté ; la parole est maintenant aux habitants de Villars-sur-Var.

A eux d'agir de " façon que les effets de leurs actions soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre " (H. Jonas) !

NOTES

Ce travail a été réalisé au Laboratoire d'Analyse Spatiale "R. Blanchard" de l'Université de Nice - Sophia Antipolis en liaison avec M. Bourrier, historien et C. Bourrier-Reynaud, maire de Villars-sur-Var ; il s'intègre dans une pré-étude d'aménagement rural devant déboucher sur la mise en place d'un Plan Municipal d'Environnement assorti d'un Plan des Zones Sensibles aux Incendies de Forêts. La mise en forme des cartes a été faite par J.-Y. Ottavi.

- (1) Plan cadastral de Villars-sur-Var, 1866, réf. 2 Mi 28-158/1 à 19. Matrice cadastrale, réf. 30 600.
- (2) Le cadastre mentionne canniers. En réalité, il semble que ce vocable soit employé en lieu et place de cannabiers ; en effet, Villars cultivait le chanvre (Cannabis) et disposait de trois bassins de rouissage. Le tissage était une activité locale.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

BOURRIER-REYNAUD C. : *Le vin de Villars-sur-Var.*, 95 p. Publ. Mairie de Villars-sur-Var, 1993.

BOURRIER-REYNAUD M. : *Chroniques de Villars-sur-Var.* 340 p. Coll. Ma Maison, Ed A. Lefevre, Nice, 1979.

A .DAGORNE et J.-M. CASTEX avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ont travaillé ces dernières années sur des opérations de ré-aménagement rural portant sur des communes des Alpes-Maritimes pour lesquelles les anciens cadastres ont été analysés : Saint Cézaire-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer.

Les textes des communications présentées à l'occasion du colloque de la DATAR (Strasbourg, mars 1994) ont été utilisés, notamment la communication du Pr Passet.

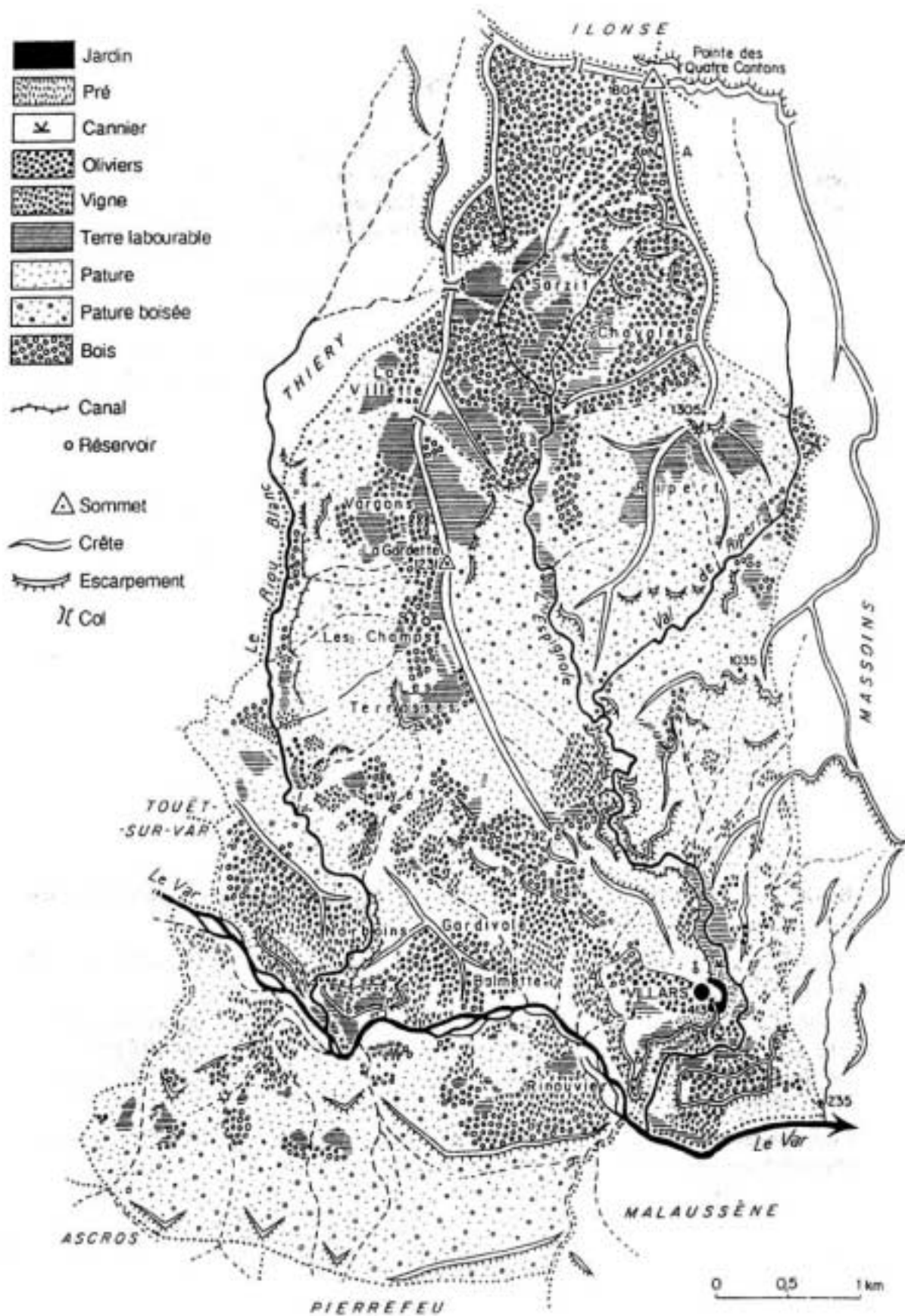


Fig. 1 : L'occupation du sol à Villars-sur-Var en 1866

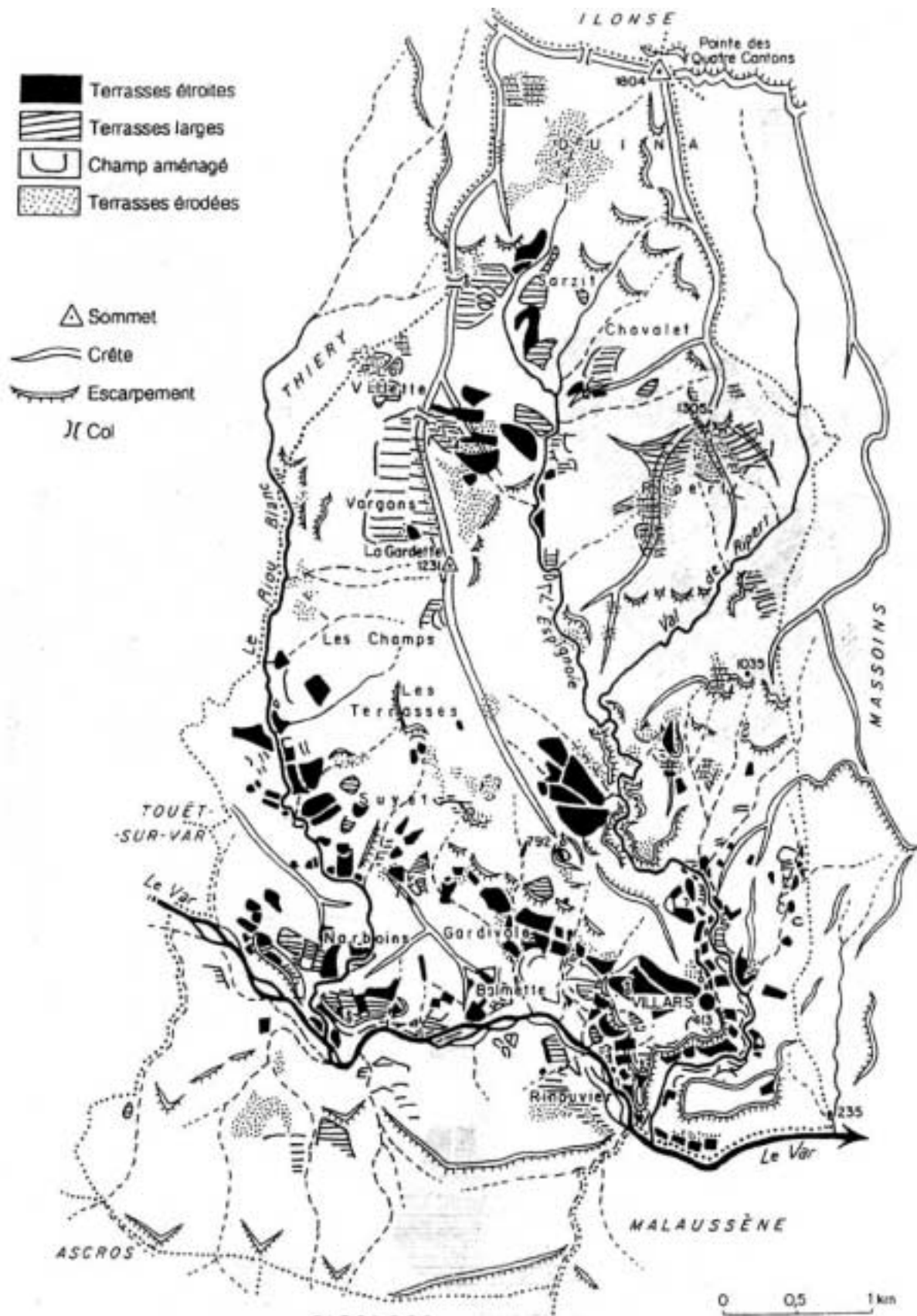


Fig. 2 : Cartographie des aménagements de pentes à Villars-sur-Var d'après les clichés aériens de 1956

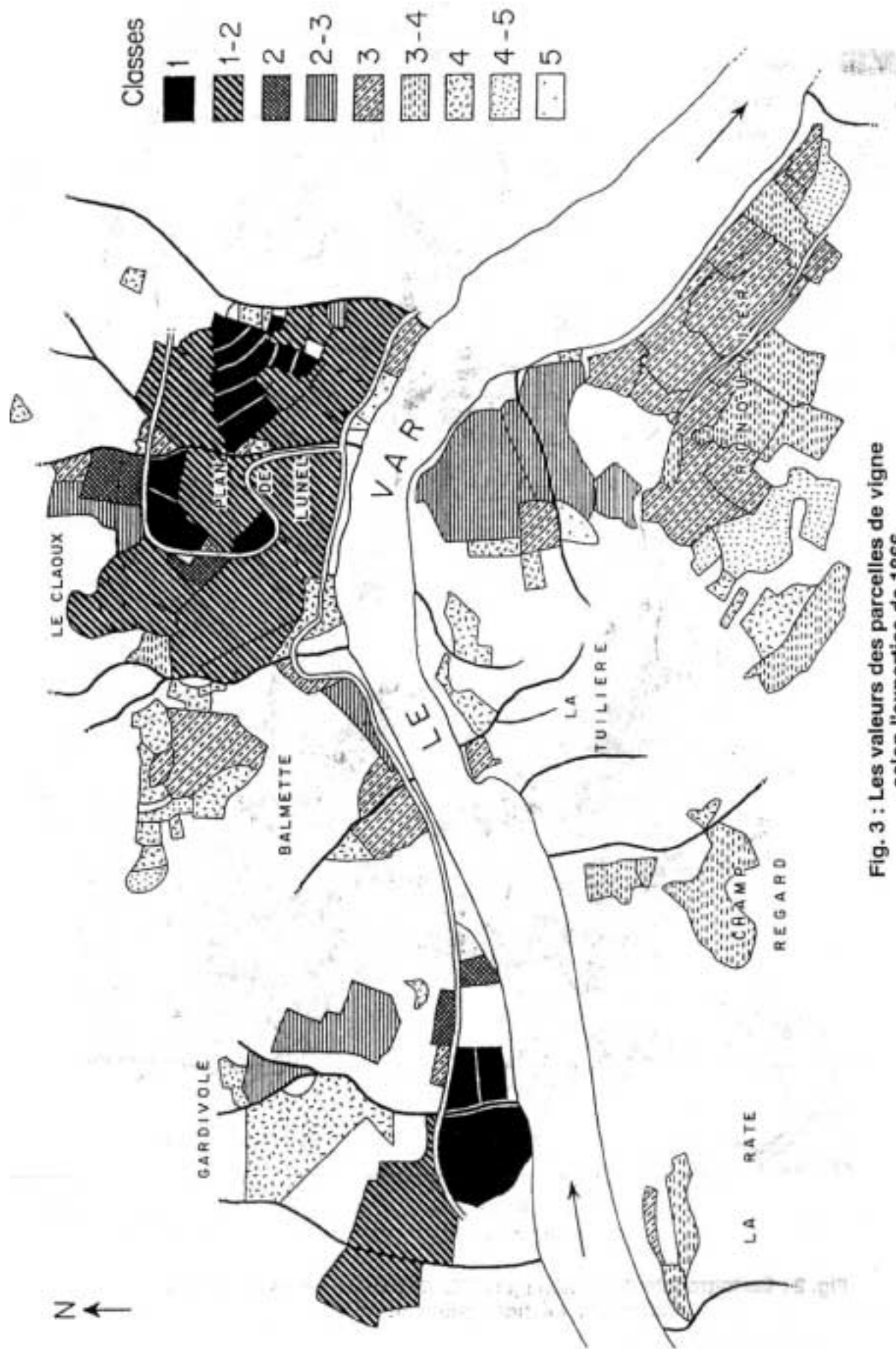


Fig. 3 : Les valeurs des parcelles de vigne selon l'expertise de 1866